PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 5 NOVEMBRE 2026

PRÉSENTS : - Mme Crochet, adjointe de la commune de Frasne, chargée des affaires scolaires
- Mmes Girard, Paris, Lewandowski, Buchmann, Castano et M. Marmier délégués de parents
- Mmes Cuche, Gresset, Philippe; Mrs. Baulard, Chastin, Fabre enseignants
- Mme Michaud, psychologue scolaire

Absents excusés : Mmes Cabasson, Drezet; M. Bertin, enseignants
Mme Aubert, directrice du périscolaire
Mmes Abel, Riceputi, Belloir et M. Pesenti délégués de parents

Désignation d'un secrétaire de séance : M. Baulard

1) Installation du conseil d'école

- Présentation des différents membres du conseil d'école.

- Résultats des élections

10 candidatures ont été transmises à l'école. Le vote a eu lieu uniquement par correspondance.
199 inscrits,133 votants pour un taux de participation de 66,83 %; 24 bulletins nuls ou blancs, 109 suffrages exprimés.
Les parents élus sont:
Titulaires: ABEL Marjorie, MARMIER Herbert, RICEPUTI Nathanaëlle, GIRARD Marion, PARIS Karen
Suppléants: PESENTI Colin, LEWANDOWSKI Audrey, BUCHMANN Sarah, CASTANO Johana, BELLOIR Laura
Les parents titulaires et suppléants ont été invités à participer au conseil d'école.

- Modalité de fonctionnement du conseil d'école

Le conseil d'école se réunit 3 fois par an. Il permet le dialogue et l'information entre l'équipe éducative, les représentants des parents et les élus. Le directeur est chargé de préparer l'ordre du jour (Après avis des parents élus, des élus qui peuvent proposer des questions diverses dans le cadre de ses attributions). Il doit faire parvenir la convocation comportant l'ordre du jour au moins huit jours avant la date prévue pour la réunion.
En tant que président du Conseil d'école, le directeur a la charge de l'animation de la réunion. Il se fait assister d'un secrétaire de séance chargé de prendre des notes (enseignant ou parent d'élève), mais le compte-rendu du Conseil d'école est rédigé sous sa responsabilité. Ce compte-rendu sera transmis aux membres du conseil d'école présents pour validation avant sa diffusion.
Un exemplaire du compte rendu signé par le président et contresigné par le secrétaire de séance est conservé à l'école, il est également envoyé à l'IEN et à la commune.
Pour une meilleure information des parents, le compte-rendu du Conseil d'école sera transmis par mail à chaque famille.

- Attribution du conseil d'école

Le Conseil d'école:
- vote le règlement intérieur de l'école
- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire
- donne des avis et présente des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur les questions intéressant la vie de l'école:
  • les actions pédagogiques
  • l'utilisation des moyens alloués à l'école
  • les conditions de bonne intégration des enfants handicapés
  • l'hygiène scolaire
  • la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire
- en fonction de ces éléments, le Conseil d'école adopte le projet d'école
- donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues

- Rôle des représentants de parents d'élèves

Ce rôle doit permettre un meilleur lien entre les parents d'élèves et les enseignants. A charge aux délégués de parents d'élèves de faire remonter les propositions ou les interrogations des parents. Les enseignants souhaitent être prévenus à l'avance des sujets qui seront abordés au conseil d'école afin de prévoir les réponses à apporter et pour être sûrs que les questions posées relèvent bien du conseil d'école.
Les parents élus acceptent que leurs contacts mail et téléphoniques soient diffusés aux familles.
Une visioconférence a été proposée par M. Robert, Inspecteur de circonscription pour définir le rôle des délégués de parents d'élèves.
Une infographie rappelant les droits et obligations du parent élu est donnée à chacun des parents élus.

2) Principe de communication entre l'école, les familles, les partenaires de l'école

Une relation de confiance entre les enseignants, les familles, les différents partenaires de l'école est nécessaire pour que chacun puisse travailler sereinement. Cela passe par une bonne communication.
Une charte de communication école famille a été transmise en début d'année afin de rappeler quand et comment les parents peuvent contacter l'école. Ce document sera de nouveau joint au compte-rendu du conseil d'école.

3) Charte parents-école

La charte Parents-École sert à encadrer et renforcer la coéducation entre les familles et les équipes éducatives pour favoriser la réussite et le bien-être des élèves.
Elle est affichée à l'entrée de l 'école et sera également jointe au compte-rendu du conseil d'école.

4) Vote du règlement intérieur

Suite au changement du règlement départemental, il convenait de modifier le règlement intérieur de l'école pour s'y conformer.
Il sera transmis aux familles par mail avec le compte rendu du conseil d'école, collé dans les cahiers de liaison, les familles devront les signer.
Discussion sur le nouveau règlement intérieur et vote. Le règlement a été adopté à l'unanimité.

5) Sécurité

- Incendie
Un exercice d'évacuation a été réalisé le lundi 5 octobre. Toutes les classes sont sorties en 1 minute 10. Tous les systèmes ont bien fonctionné et l'évacuation s'est déroulée sans incident.
Deux autres autres exercices seront programmés en cours d'année scolaire.

- PPMS Unifié
Ce nouveau document remplace les 2 PPMS qui étaient réalisés par le passé. Ce document réalisé en collaboration avec les services de la mairie (crèche et périscolaire) indique les conduites à tenir en fonction des risques auxquels est exposée l'école.
Un premier exercice académique est prévu dans la semaine du 30 novembre au 4 décembre. Un autre exercice sera organisé en janvier.

6) Municipalité

- Budget alloué à l'école
Pour l'année 2026, la commune a octroyé un budget de 40€ par élève pour l'achat des fournitures scolaire. La commune a également pris en charge l'achat des ramettes de papier.
La commune octroie également une subvention de 7,69€/élève à la coopérative scolaire.
Toute demande d'accompagnement financier par la mairie pour un projet pourra être étudiée.
Les transports pour les différentes sorties scolaires sont également pris en charge par la commune dans la limite de 4 000 € par année.

- Travaux dans l'école
Tous les travaux demandés ont été réalisés durant l'été.
Mme Cuche demande s'il serait possible d'ajouter des panneaux pour l'affichage dans la classe 7.
Les enseignants souhaiteraient également l'installation d'étagères dans le local EPS.
Ces demandes seront transmises par écrit à la mairie.

- Commémoration du 11 novembre
Les classes de CM1 et CM2 seront associées à cette commémoration qui se tiendra à partir de 11h15 aux monuments aux morts. Les élèves liront des textes et un diaporama sera projeté sur la thématique la bataille de Verdun à la salle d'animation. Les enseignants remercient M. Ryser qui accompagne les classes dans cette présentation.

7) Bilan de rentrée

Effectifs, répartition et équipe pédagogique
L'école compte à ce jour 120 élèves scolarisés dans les 5 classes :

CP : 23 élèves	M. Fabre/Mme Drezet (décharge de direction le lundi)
CE1: 27 élèves	Mme Gresset
CE2: 25 élèves	Mme Cuche et M. Bertin (le mardi)
CM1: 22 élèves	Mme Philippe
CM2 : 23 élèves	M. Baulard (remplaçant de Mme Michel)

Mme Cabasson, remplaçante est rattachée à l'école.

M. Chauvin, intervenant en langue allemande prend en charge des groupes d'élèves le lundi après midi et toute la classe CM2 le jeudi matin.
M. Chastin, maître E prend en charge des groupes d'élèves qui rencontrent des difficultés.
Mme Michaud, psychologue de l'Éducation Nationale peut intervenir à la demande des enseignants ou à la demande des parents si le problème rencontré impacte la scolarité de l'enfant. Les parents peuvent laisser un message sur le répondeur téléphonique (03 81 49 83 70) et seront recontactés dès que possible.
Mmes Fournier, Villalonga, M. Do Vale (AESH) accompagnent trois élèves à besoins éducatifs particuliers.

Climat scolaire :
Plan de lutte contre le harcèlement :
L'école dispose d'un protocole de prévention et de lutte contre le harcèlement dans le cadre du dispositif pHARe.
L'école participera le jeudi 12 novembre à la journée nationale « Non Au Harcèlement ». Une animation sera menée dans chaque classe et un questionnaire sera proposé aux élèves du CE2 au CM2 pour évaluer le climat scolaire au sein de l'école.
Dès qu'une situation est évoquée par un élève, il convient de le signaler à l'école pour que la situation soit gérée au plus vite et éviter qu'elle ne dégénère. Il convient alors de prendre rendez-vous avec l'enseignant de la classe concernée et/ou avec le directeur si la situation perdure.

Parcours des élèves :
Tous les élèves ont passé les évaluations nationales. Les résultats individuels ont été communiqués aux parents par l'intermédiaire d'un document de synthèse ou en rendez-vous.
Le livret scolaire des enfants sera transmis aux familles en janvier et en juin par l'intermédiaire du LSU (Livret de scolarité unique). Ces livrets ne sont plus imprimés mais consultables en ligne. Le directeur communiquera le moment voulu les informations pour la connexion.

- APC : Ces séances ont pour objectif de soutenir les élèves rencontrant des difficultés. Elles sont programmées par les enseignants le mardi et le jeudi de 11h30 à 12h.

- Stage de réussite :
11 élèves rencontrant des difficultés ont bénéficié d'un stage de réussite la première semaine des vacances de Toussaint. Ce travail en petit groupe permet de remédier aux difficultés passagères avant que celles-ci ne s'installent et de redonner confiance aux élèves. Le même dispositif sera renouvelé en février.

- RASED : Suite aux évaluations nationales et au premier bilan de rentrée, les enseignants et les membres du RASED ont défini un plan d'action pour venir en aide aux élèves en difficulté. M Chastin, maître E, prend en charge par petits groupes 19 élèves de CP, CE1 et CE2 le mardi matin et le vendredi après-midi.
Mme Michaud intervient pour la réalisation de bilans à la demande des enseignants ou des familles. Elle effectue également des suivis d'élèves lorsque cela s'avère nécessaire.

- Pour les difficultés persistantes, un PPRE (Programme Particulier de Réussite Éducative) sera rédigé et transmis aux familles.

- Pour les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers, il convient de prendre rendez-vous avec l'enseignant et une réunion de l'équipe éducative peut s'avérer nécessaire en fonction des besoins.
Pour les problèmes médicaux (allergie, asthme…), un PAI doit être réalisé avec le médecin scolaire.
Pour les difficultés constatées en classe, des suivis extérieurs peuvent être proposés (orthophonie, psychomotricité, CGI...)
Lorsque des diagnostics sont posés par les spécialistes concernés, des demandes d'aides peuvent être formulées sous la forme d'un PAP (Plan d'Accueil Personnalisé) ou d'un dossier à la MDPH selon la situation et des besoins définis.

8) Activités et projets des classes

Parcours Citoyen :
CPIE :
Les classes CP, CE1, CM1 et CM2 bénéficieront d'une intervention d'une animatrice du CPIE sur la thématique de l'eau au printemps.

Eco-délégués : Chaque classe va élire 2 éco-délégués que le directeur réunira régulièrement.
Un projet est en cours d'élaboration avec le collège pour la plantation d'un verger.
Les enseignants souhaiteraient relancer avec la mairie le projet d'animations nature et de poursuite d'aménagement de la cour comme évoqué au dernier conseil d'école.
L'école doit renouveler sa labellisation EDD qui est actuellement au niveau 2.

Animation sur la gestion de ses émotions :
L'école a été retenue par l'OCCE pour l'organisation d'un atelier sur la gestion de ses émotions.
Toutes les classes pourront en bénéficier, la date reste à définir, suite à un report.

Parcours d'éducation artistique et culturel :
Animation par les amis du comté pour la classe CE1 :
Cette animation a été très intéressante. Elle s'est déroulée en deux temps : une présentation de la filière Comté et la réalisation d'un Comté dans la cuisine pédagogique.

Sortie à Besançon :
La classe de CM2 se rendra à Besançon le vendredi 20 novembre pour visiter l'exposition « La Grande Guerre : « Les nouveaux contours de l'Europe » à l'hôtel de Clévans le matin et la maison natale de Victor Hugo l'après-midi.Le coût des entrées (73,60 €) pour la maison natale de V. Hugo sera pris en charge par la coopérative scolaire et le transport par la mairie.
Le repas sera pris dans les locaux de l'école d'Helvétie.

JMF : Les 5 classes assisteront à un spectacle au théâtre Bernard Blier de Pontarlier.
Spectacle « Pajarillo verde » : Classes CM1 et CM2 le jeudi 29 avril (après-midi)
Spectacle « Au rythme des vagues » : Classes CP, CE1 et CE2 : le jeudi 3 juin (matin)
Le coût est de 6€ par élève, financé par la coopérative scolaire. La commune prend en charge le transport.

Animation à la médiathèque de Frasne :
Suite à la fin des travaux à la médiathèque, les animations proposées par la CFD pourront reprendre.
Thème : les abeilles pour le cycle 2 et la bande dessinée pour le cycle 3.
Chaque classe bénéficiera d'une animation sur une thématique, le calendrier est en cours de réalisation.

Une question est posée sur les interventions de Musicart's à l'école. Les enseignants n'ont pas encore été sollicités pour ces interventions.

Parcours éducatif de santé :
Éducateur sportif de la CFD : M. Reymond interviendra en juin et juillet auprès des classe de CP et CE1 pour 5 séances de tir à l'arc.
La classe CE2 est inscrite au dispositif ski qui débute au mois de décembre. Faute de neige, des séances de substitution seront organisées.
Ces interventions sont entièrement prises en charge par la CFD.

Natation :
Les CE1 bénéficieront de 8 séances de natation le mardi après-midi du 26 janvier au 30 mars. Le bus sera partagé avec une classe de l'école de Boujailles.
Les CP et les CM2 auront également 8 séances le mardi après-midi du 6 avril au 8 juin.
Le coût des entrées et des transports est pris en charge par la commune.

Foot :
Les classes CE2, CM1 et CM2 participeront à l'action « foot à l'école » proposée par M. Paget du club de Nozeroy.
Les 3 classes auront 5 séances d'initiation sur le terrain synthétique et l'action se terminera par un rassemblement avec d'autres écoles à Mignovillard.
En cas de mauvais temps, les séances devront être annulées car la salle polyvalente n'est pas disponible.

Savoir rouler à Vélo
Les classes CE2 et CM2 bénéficieront de ce dispositif de 4 séances proposé par la CFD en partenariat avec le club Triathlon de Pontarlier. Elles se dérouleront du 9 au 30 septembre le lundi matin pour les CM2 et le lundi après midi pour les CE2.
La dernière séance sera consacrée au test pour la délivrance du diplôme.

USEP :
Cette année, toute l'école a adhéré à l'USEP.
Cette adhésion permet de participer à 3 rencontres dans l'année avec d'autres écoles.
La première rencontre « course longue » s'est tenue le vendredi 2 octobre à La Rivière Drugeon.
Les deux prochaines rencontres seront des rencontres « Tchouk ball » et athlétisme à des dates et lieux qui restent à définir. La licence coûte 7,90€ par élève et 17€ par adulte. Elles sont financées par la coopérative scolaire.

9) Présentation des comptes de la coopérative scolaire

Compte Banque populaire : 5077,49 € en banque au 31/08/2025

Solde au 1er septembre 2025	5 077,49 €
Bilan 2025/2026	+ 591,52 €
Solde au 1er septembre 2026	5 669,01 €

Les éléments de comptabilité sont mis à disposition des membres du conseil d'école.
Ce bilan a été transmis et validé par l'OCCE à laquelle l'école est affiliée. Le budget est voté à l'unanimité.

10) Renouvellement de l'organisation du temps scolaire- rentrée 2027

L'organisation actuelle du temps scolaire de l'école a été arrêtée à la rentrée 2024.
Conformément à la réglementation, il revient au conseil d'école de se prononcer de nouveau à ce sujet pour la rentrée 2027 en lien avec l'autorité ayant la compétence scolaire.
Le conseil d'école décide de demander le maintien de l'organisation actuelle du temps scolaire.

11) Évaluation d'école

Tous les 5 ans les écoles réalisent une auto-évaluation suivie d'une évaluation externe. Cette année, notre école fait partie du plan d'évaluation d'école qui s'appuie sur 4 domaines :
- Les apprentissages et le suivi des élèves, l'enseignement ;
- Le bien-être de l'élève, le climat scolaire ;
- Les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'école ;
- L'école dans son environnement institutionnel et partenarial.

Cette évaluation a pour but l'amélioration de la qualité du service public d'éducation et du bien-être dans les écoles. Des questionnaires ont déjà été transmis aux familles et aux élèves.

L'évaluation d'école débouchera sur un nouveau projet d'école.

La séance est levée à 19h24 .

Le directeur	La secrétaire de séance
M. Fabre	M. Baulard